

République Française

\*\*\*\*\*

Commune de Lussac

**COMPTE-RENDU DE LA**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 MARS 2019**

**Conseillers municipaux présents** : Catherine RAYNAUD, Jean-Michel MABILLOT, René LARQUEMIN, Jean-Noël BOURREAU, Arnaud GAILLARD, Valérie LANGLAIS, Diane PAGE, Danielle TINARD.

**Absents représentés** : Stéphanie MAUDUIT est représentée par Valérie LANGLAIS, Sébastien JOLIVET est représenté par René LARQUEMIN.

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Valérie LANGLAIS

**Date de convocation** : 12 mars 2019

**Ordre du jour** :

- ✓ Subvention pour voyage scolaire – Lycée Emile Roux à Confolens (16) ;
- ✓ Subvention à l'association C.A.L.C. à Chasseneuil-sur-Bonnieure (16) ;
- ✓ Subvention à l'association CSCS à Terres-de-Haute-Charente (16) ;
- ✓ Attribution de subvention aux organismes privés ;
- ✓ Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux ;
- ✓ Convention de prestations de service de réciproque avec la commune de Saint-Claud ;
- ✓ Indemnités des élus ;
- ✓ Informations et questions diverses.

\*\*\*\*\*

**Adoption du compte-rendu de séance**

Le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2019 a été transmis par courriel en date du 30 janvier 2019.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de séance.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Subvention voyage scolaire – Lycée Emile Roux à Confolens (16) (DE-2019-007)**

Madame le Maire informe l'assemblée que le Lycée Emile Roux à Confolens (16) a adressé à la mairie une demande de subvention pour un voyage à Barcelone qui aura lieu du 7 au 12 avril 2019. Un élève de la commune doit y participer.

Madame le Maire précise que le coût total du voyage est de 330 € par participant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ACCORDER une subvention d'un montant de 60 euros par enfant au Lycée Emile Roux à Confolens (16) pour un voyage à Barcelone qui aura lieu du 7 au 12 avril 2019 ;
- IMPUTER cette somme au compte 6573 du budget 2019.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Subvention à l'association C.A.L.C. de Chasseneuil-sur-Bonnieure (DE-2019-008)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, chaque année, la Commune verse une participation au C.A.L.C. en fonction de la fréquentation des enfants domiciliés à Lussac au centre de loisirs de Chasseneuil.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de définir le montant maximal de cette participation, ainsi que les modalités de versement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ACCORDER une participation d'un montant maximal de 300 euros à l'association C.A.L.C. de Chasseneuil ;
- PRECISER que le versement sera effectué, dans la limite de 25 € par enfant, à raison de 2,5 € par jour ;
- INSCRIRE les crédits nécessaires au compte 6574 du budget 2019.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Subvention à l'association CSCS de Terres-de-Haute-Charente (DE-2019-009)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, chaque année, la Commune verse une participation au CSCS en fonction de la fréquentation des enfants domiciliés à Lussac au centre de loisirs de Terres-de-Haute-Charente.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de définir le montant maximal de cette participation, ainsi que les modalités de versement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ACCORDER une participation d'un montant maximal de 100 euros à l'association CSCS de Terres-de-Haute-Charente ;
- PRECISER que le versement sera effectué, dans la limite de 25 € par enfant, à raison de 2,5 € par jour ;
- INSCRIRE les crédits nécessaires au compte 6574 du budget 2019.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Attribution de subventions aux organismes privés (DE-2019-010)**

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ATTRIBUER une subvention aux organismes privés suivants :
  - ADMR St Claud 30 €
  - Association des Maires de la Charente 150 €
  - CAUE 56 €
  - Coopérative scolaire de Lussac 300 €
  - Les Restaurants du Cœur 100 €
- INSCRIRE les crédits nécessaires au compte 6574 du budget 2019.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux (DE-2019-011)**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux proposé par Monsieur Régis BOMMELEAR, trésorier de Terres-de-Haute-Charente.

Cette convention précise les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer :

- ✓ les seuils à partir desquels le comptable est autorisé à notifier une saisie administrative à un tiers détenteur ;
- ✓ le seuil retenu pour l'envoi d'une lettre de relance, impliquant l'admission automatique en non-valeur des plus petits reliquats inférieurs à ce seuil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- FIXER les seuils à partir desquels le comptable est autorisé à notifier une saisie administrative à un tiers détenteur à 0 € (zéro euro) ;
- FIXER le seuil retenu pour l'envoi d'une lettre de relance, impliquant l'admission automatique en non-valeur des plus petits reliquats inférieurs à ce seuil à 5 € (cinq euros) ;
- AUTORISER Madame le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec Monsieur Régis BOMMELEAR, trésorier de Terres-de-Haute-Charente.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **Convention de prestations de service réciproque avec la commune de SAINT-CLAUD**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de prestations de service réciproque avec la commune de SAINT-CLAUD.

Cette convention a pour objet un partenariat d'échange de personnel et de matériel.

La convention sera soumise au vote du Conseil Municipal dès que sa rédaction aura été finalisée. Il est demandé que, dans la mesure du possible, une clause soit ajoutée pour pourvoir au remplacement de Monsieur SEINE, en cas d'indisponibilité de sa part.

### **Indemnités des élus (DE-2019-012)**

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- FIXER l'indemnité du maire à 100% du montant de l'indemnité maximum soit 17% de l'indice brut 1027 (661,20 € brut) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- FIXER l'indemnité des adjoints à 100% du montant de l'indemnité maximum soit 6,6% de l'indice brut 1027 (256,70 € brut) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **Informations et questions diverses**

#### **✓ Projet d'investissement**

❖ FDAC 2018	10 300 €
-------------	----------

Il ne s'agit que d'un report de crédits afin de finir de payer les travaux réalisés en 2018.

❖ Elargissement de la Voie Communale n°302	200 €
--	-------

Trois actes administratifs ont été signés en 2018 et un autre en début d'année. Trois autres actes sont en attente de signatures. Les autres dossiers présentent des difficultés et nécessitent le recours à un notaire.

Les propriétaires des parcelles concernées ne s'étant pas manifestés, il ne sera pas donné suite à ce dossier.

❖ Construction et installation de deux abribus (travaux en régie)	3 700 €
---	---------

Un nouveau devis pour des matériaux doit être demandé et permettra d'affiner le chiffrage. La construction de l'abribus de Boistizon doit commencer au printemps.

❖ **Panneaux noms de rues et numéros d'habitation (travaux en régie) 4 200 €**

Les panneaux des noms de rues et des numéros d'habitation concernant l'ensemble de la commune vont être achetés et posés par Monsieur SEINE.

Une demande de fonds de concours sera déposée auprès de la Communauté de Communes de Charente Limousine.

❖ **Accessibilité des bâtiments publics (travaux en régie)**

Pour cette année, les travaux d'accessibilité des bâtiments publics concerneront l'éclairage de l'église et l'aménagement de l'escalier extérieur de la mairie.

Concernant l'église, deux propositions seront évaluées : soit l'achat et la pose de projecteurs en régie ; soit faire appel à un électricien.

Concernant la mairie, cet escalier étant peu utilisé, il est proposé de le condamner et d'y poser des jardinières.

❖ **Plantation de haies**

Il est proposé de poursuivre la plantation des haies engagée dans le cadre de la Trame Verte et Bleue en 2017. Le secteur de Boistizon serait privilégié. Il sera fait appel au CETEF, à Prom'haies et à Yves Lacouture pour un apport technique à la commune dans ce dossier. Les plantations pourraient être réalisées en concertation avec les communes de Cellefrouin et St-Claud.

❖ **Aménagement d'un chemin de randonnée ou d'interprétation**

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour la plantation des haies. Les chemins de randonnée inaugurés en 2017 et 2018 pourrait être balisés.

❖ **Canalisation des eaux pluviales Voie Communale n°205**

Les riverains de la Voie Communale n°205 sont régulièrement inondés en cas d'intempéries. Des travaux de canalisation des eaux pluviales seront réalisés en régie.

✓ RPI Nieuil-Lussac

Suite à une rencontre entre les élus de Lussac, de Nieuil et du SIVOS, une réunion publique a été fixée au lundi 8 avril à 20h à la salle des fêtes de Lussac.

✓ PLUi

Création de deux zones :

- Zone Naturelle de Loisirs au Petit Chêne
- Zone d'aménagement à Chez Dieu

Il est demandé que l'éclairage public soit coupé une heure plus tôt le soir.

✓ Eglise

Suite à plusieurs vols dans la région, l'église de Lussac est fermée.

✓ Foire de printemps

Une réunion de préparation se tiendra jeudi 21 mars à 20h30 à la salle des fêtes.

✓ Atelier de couture

Madame BILLAUD a demandé l'autorisation de garer son fourgon-atelier de couture à Lussac. Elle s'installera tous les jeudis après-midi sur la place de la salle des fêtes.

La séance est levée à 23h05.

**Le Maire,**  
**Catherine RAYNAUD**

